



REGLEMENT INTERIEUR



Je m'engage à respecter les horaires d'entraînements, les heures de convocations aux matchs ainsi que les coéquipiers/dirigeants/arbitres/accompagnateurs/adversaires.

Je m'engage à prévenir mon entraîneur de toute absence prévue ou imprévue à un match ou un entraînement dans les meilleurs délais.

Je m'engage à accompagner régulièrement l'équipe de mon enfant durant toute la saison.

Je m'engage à participer à la vie du club en honorant mes désignations aux tables de marque et en participant aux manifestations organisées par mon club.

Je m'engage à venir aux entraînements en tenue de sport, muni d'une gourde personnelle.

Tout joueur sanctionné d'une faute technique ou disqualifiante lors d'une rencontre de championnat s'engage à régler au club la somme correspondante.

Rappel : La responsabilité du club commence lors du rassemblement de début d'entraînement et se termine à la fin de la séance. Tout adhérent ayant un comportement perturbant le bon déroulement d'un entraînement sera exclu, dans ce cas, le mineur exclu restera dans l'enceinte du gymnase jusqu'à l'arrivée de son représentant légal ou la fin de l'entraînement. En cas de non-respect de cette règle, le club décline toute responsabilité. Si les problèmes persistent, le club se réserve le droit d'exclure (temporairement ou définitivement) le licencié.

Par défaut et sans demande écrite de ma part, j'autorise le B2G à :

- ➔ Prendre si besoin est, toutes mesures médicales d'urgence rendues nécessaires par mon état ou celui de mon enfant.
- ➔ Me photographier et me filmer (ou photographier et filmer mon enfant) lors de tout événement organisé par le club pour une diffusion à caractère sportif (site du club, documents, presse).